

PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE RECHERCHE AU TITRE DE L'INITIATIVE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LE SPORT DE MOVEMBER

DEMANDE DE PROPOSITIONS AU CANADA

Foire aux questions

|  |
| --- |
| **Mise à jour le 29 août** |
| **Objet de l'offre de subventions :** |
| Movember sollicite des propositions de demandeurs potentiels pour son Programme de subventions de recherche 2026-2028 au titre de l'Initiative pour la promotion de la santé par le sport (le Programme de subventions). Le Programme de subventions de Movember vise à tirer parti des bienfaits inhérents au sport pour promouvoir des comportements sains, soutenir la construction identitaire et renforcer les liens sociaux chez les jeunes hommes (âgés de 12 à 25 ans), dans le but ultime d’améliorer leur santé mentale. Par le biais de son programme, Movember s'attaquera également aux facteurs de risque associés à une mauvaise santé mentale, lesquels sont exacerbés par l'environnement sportif, notamment par des normes masculines néfastes, une tolérance à l'égard de la violence, des comportements agressifs, ainsi qu’un recours abusif à des mécanismes d'adaptation malsains ou encore leur tolérance (comme les jeux d'argent et la consommation d'alcool et/ou d'autres substances). Cette initiative se déroulera de 2025 à 2028.  Movember souhaite établir des partenariats avec des chercheurs en début de carrière (CDC) qui travaillent dans le domaine de la santé mentale et du sport. L’objectif de Movember est de financer des projets de recherche novateurs qui visent à contribuer de manière significative à la promotion de la santé mentale dans le sport ou par le sport en milieu communautaire. Movember financera tous les types de projets de recherche susceptibles d’apporter des améliorations concrètes dans les domaines suivants :   1. la conception de programmes sportifs (le sport comme moyen d'intervention); 2. les politiques relatives aux programmes sportifs; 3. les interventions à mettre en œuvre dans le milieu du sport.   Le Programme de subventions s'adresse aux chercheurs en début de carrière, ayant obtenu leur doctorat il y a moins de sept ans, hors périodes de congé prolongé ou d’interruption de carrière durant cette période, et qui sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de la santé mentale des individus, dans le sport et par le sport.  Seuls les CDC établis au Canada peuvent participer au Programme de subventions. |
| En plus de la demande de propositions (DP), vous trouverez ci-dessous des questions et réponses qui pourront vous aider dans votre décision de participation à l’Initiative. Si vous avez des questions qui ne figurent pas dans la présente FAQ, veuillez les adresser par courriel à [shicanada@movember.com](mailto:shiaustralia@movember.com). |
| **À PROPOS DE L’INITIATIVE** | | |
| **Q1a. Qui peut présenter une demande?** | | |
|  | | |
| Cette offre de subventions est ouverte à toute personne, institution ou organisation au Canada qui remplit les conditions de financement décrites dans la demande de propositions. | | |
| **Q1b.** **Si un chercheur postdoctoral postule et obtient une bourse, serait-il acceptable qu'un membre du corps professoral chargé de la supervision (ou une personne pouvant le recommander) soit le titulaire du fonds ?** | | |
| Oui, cet arrangement serait acceptable à condition de fournir : 1) une brève déclaration de mentorat décrivant comment le membre du corps professoral soutiendra l’autonomie du chercheur en début de carrière dans la conduite de la recherche, et 2) un plan pour la participation du chercheur en début de carrière à la gestion des fonds dans le cadre de sa formation. | | |
| **Q1c. Un membre du corps enseignant peut-il être inscrit comme co-demandeur ?** | | |
| Afin de souligner que les chercheurs en début de carrière doivent être les principaux moteurs de la recherche, nos lignes directrices stipuleront qu'ils doivent être désignés comme demandeurs principaux. Le membre du corps professoral qui les soutient sera désigné comme co-demandeur, étant entendu que son rôle consiste à encadrer les chercheurs en début de carrière et à gérer les fonds conformément à la politique institutionnelle. La demande doit comprendre une section détaillant ce plan de mentorat et de gestion des fonds afin de clarifier les responsabilités de chaque partie. | | |
| **Q1d. Un chercheur postdoctoral de notre établissement souhaite postuler. Est-il éligible?** | | |
| Oui, les postdoctorants peuvent postuler, à condition d'avoir obtenu leur doctorat au cours des sept dernières années. | | |
| **Q2. Comment puis-je présenter une demande dans le cadre de cette offre de subventions?** | | |
| Les demandeurs suivront le processus décrit dans la demande de propositions. La demande doit être soumise en ligne au moyen du portail de gestion des subventions à l'adresse <https://www.grantinterface.com/Home/Logon?urlkey=movember> d’ici le 26 septembre 2025 à 17 h 00 (HNE). Les demandes envoyées en retard ne seront pas acceptées. | | |
|  | | |
| **Q3. Qu’est-ce qu’un chercheur en début de carrière (CDC)?** | | |
| La DP définit un CDC comme une personne ayant soutenu sa thèse de doctorat et ayant ensuite effectué jusqu’à 7 années supplémentaires de recherche en équivalent temps plein. | | |
|  | | |
| **Q4. Suis-je admissible si je prévois de soutenir ma thèse avant le début de l’entrée en vigueur de la subvention en janvier 2026?** | | |
| Si la thèse a été soutenue au moment de la signature du contrat, Movember acceptera la proposition. Un emploi au sein d'un établissement de recherche et un appui non financier de l'établissement sont également requis. Si la soutenance de la thèse est prévue avant le 26 septembre 2025 et que l'établissement de recherche est disposé à employer le CDC pour les besoins du projet, la proposition sera admissible si elle est retenue. Movember devra en avoir l'assurance dans la proposition. Des révisions ultérieures apportées à la thèse ne devraient pas perturber les activités de recherche, ceci devant être convenu lors de la signature du contrat. | | |
|  | | |
| **Q5. Suis-je admissible si j'ai soutenu ma thèse avant 2018?** | | |
| Non. La DP définit un CDC comme une personne ayant soutenu sa thèse de doctorat et ayant ensuite effectué jusqu’à 7 années supplémentaires de recherche en équivalent temps plein. Cela n’inclut pas les périodes d’interruption cumulative de carrière — par exemple, les congés prolongés ou le travail à temps partiel — qui peuvent être déduites du total de vos années de recherche.  Nous définissons un équivalent temps plein comme 38 heures par semaine pendant 48 semaines par an. | | |
|  | | |
| **Q6. Les chercheurs qui travaillent dans des établissements de recherche à l’extérieur du Canada sont-ils admissibles à cette offre de subventions?** | | |
| Cette offre de subventions s’adresse aux CDC établis dans des établissements de recherche canadiens, qui ont des partenariats avec l’industrie du sport au Canada. | | |
|  | | |
| **Q7. Cette demande de propositions s'adresse-t-elle aux CDC individuels ou aux CDC à la tête d'une équipe?** | | |
| Les deux situations sont acceptables, à condition que le CDC soit la personne responsable du projet. | | |
|  | | |
| **Q8. Le partenariat avec l’industrie doit-il être établi au moment de la présentation de la demande?** | | |
| Non. Toutefois, un protocole d’entente avec le partenaire de l’industrie devra être fourni avant la signature définitive du contrat. Si le partenaire de l’industrie n’est pas en mesure d’apporter un soutien de principe à la proposition, la preuve d’un partenariat antérieur avec celui-ci sera examinée favorablement. | | |
|  | | |
| **Q9. Certaines organisations sont-elles privilégiées en tant que « partenaires de l'industrie » et est-il possible d’en inclure plusieurs?** | | |
| Cela peut être déterminé par le CDC en fonction de son idée de projet de recherche. Une certaine souplesse est envisageable, à condition que les sports communautaires constituent le cadre d’intervention prioritaire.  Movember a choisi de cibler les sports d’équipe structurés, convaincue que le sentiment d’appartenance à une communauté joue un rôle essentiel dans l’amélioration de la santé mentale. Toutefois, nous serions heureux de prendre en considération des projets portant sur des sports non structurés et plutôt individuels (comme l’escalade ou le surf), ou sur des formes d’activité physique et d’exercice structurées (comme la course à pied dans un parc ou l'entraînement en salle), si des effets positifs potentiels peuvent être démontrés.  L’idée du projet de recherche doit répondre à un problème important, être reproductible et évolutive, et accorder la priorité aux résultats en santé mentale, de manière à ce que le projet permette de trouver une solution au problème identifié. Aucune préférence n’est accordée entre un projet de recherche d’envergure nationale ou locale/régionale. Le partenaire de l'industrie doit être choisi en fonction de ces objectifs, mais ce choix doit être avant tout motivé par l’objet de la recherche.  Vous pouvez travailler avec plusieurs partenaires. Par exemple, vous pouvez travailler à la fois avec une organisation sportive et une organisation secondaire dédiée à l'interaction entre le domaine sportif et les autres domaines d'intérêt de Movember (par exemple, les masculinités saines). | | |
|  | | |
| **Q10. Où le partenaire de l’industrie devrait-il être établi et y a-t-il une préférence concernant l’implantation géographique du partenaire?** | | |
| Les partenaires doivent être établis au Canada. | | |
|  | | |
| **Q11. Le Programme de subventions prend-il en compte les sports électroniques dans l’éventail des activités sportives admissibles?** | | |
| Ces types de subventions sont dédiés aux sports et activités physiques pratiqués en milieu communautaire.  La demande de propositions indique que Movember a choisi de cibler les sports d’équipe structurés, convaincue que le sentiment d’appartenance à une communauté joue un rôle essentiel dans l’amélioration de la santé mentale. Toutefois, nous serions heureux de prendre en considération des projets portant sur des sports non structurés et plutôt individuels (comme l’escalade ou le surf), ou sur des formes d’activité physique et d’exercice structurées (comme la course à pied dans un parc ou l'entraînement en salle), si des effets positifs potentiels peuvent être démontrés.  Nous considérons les sports électroniques comme une catégorie à part entière. Ce programme de subventions est axé sur les sports susmentionnés dans des espaces de pratique d'activités physiques. Movember travaille à la création d'un programme de recherche distinct dédié aux sports électroniques. | | |

|  |
| --- |
| **FINANCEMENT DISPONIBLE** |
| **Q12. Quel est le montant maximal du financement disponible?** |
| Le financement s'étend sur une période de deux ans et varie en fonction du budget à prévoir, dans la limite d'un montant de 180 000 dollars canadiens.  Nous vous recommandons vivement de demander uniquement les fonds nécessaires à la mise en œuvre de votre projet de recherche, plutôt que de budgétiser à hauteur du montant maximum disponible. Le budget des projets dont le financement a été recommandé sera examiné en détail. |
|  |
| **Q13. Combien de projets seront financés dans le cadre de l’Initiative?** |
| Le nombre de projets financés dans le cadre de l’Initiative dépendra des demandes de financement reçues. Le but de Movember est de financer environ six projets à travers le Canada, de manière à renforcer les capacités du secteur et à obtenir des résultats concrets. |
|  |
| **Q14. Est-il possible de présenter plus d'une proposition si plusieurs projets de recherche répondent aux critères de l'offre de subventions?** |
| Plusieurs propositions émanant de la même organisation pourront être prises en considération. Veuillez présenter une demande distincte pour chaque projet. |
| **Q15. Mon programme doit-il être cofinancé?** |
|  |
| Non. Aucun cofinancement n'est exigé ou attendu à l’égard des projets de recherche pour que ceux-ci puissent être financés. Toutefois, un emploi au sein d'un établissement de recherche et un appui non financier de l'établissement constituent une exigence. |
|  |
| **Q16. Quand les fonds seront-ils débloqués pour les demandeurs dont la proposition a été retenue?** |
|  |
| Sous réserve de la signature par toutes les parties d’un accord de financement, la date de début la plus proche pour le lancement des projets est janvier 2026. |
|  |
| **Q17. Quel est le délai pour mener à bien le projet de recherche proposé?** |
| La période de financement prévue s’étendra de janvier 2026 au 31 décembre 2027 pour la réalisation des activités proposées, ce qui comprend le rapport final à Movember. Toutefois, la publication des résultats de recherche pourra avoir lieu après cette période et la durée pourra être ajustée en fonction de la date de signature par toutes les parties de l’accord de financement. Les demandes doivent être présentées pour des projets dont la mise en œuvre est prévue pour cette période, et le budget soumis doit être chiffré de manière appropriée pour tenir compte du délai imparti. Le calendrier final sera confirmé dans le cadre de l’accord. |
|  |
| **Q18. La subvention est-elle destinée à couvrir le salaire du chercheur en début de carrière (CDC) et quels éléments Movember souhaite-t-elle voir figurer dans le budget proposé?** |
| Les fonds de la subvention peuvent être attribués au salaire du CDC. Une contribution non financière est attendue de la part de l'établissement de recherche, comme une décharge d'enseignement.  Le budget doit couvrir toutes les activités de recherche, y compris la recherche elle-même - la collecte et le stockage des données, l'analyse, les assistants de recherche, les publications et toutes les ressources nécessaires à la recherche, par exemple les coûts associés à la participation du partenaire de l'industrie.  Il est important pour Movember de garantir un accès libre et équitable à la recherche, afin d’en maximiser les retombées. Le budget que vous présentez peut inclure des postes de dépenses pour la publication. Toutefois, les demandes mentionnant des accords existants avec des éditeurs, permettant de réduire les coûts de publication, seront examinées favorablement. |
|  |
| **Q19. Puis-je présenter une demande dépassant le plafond de financement établi?** |
| Non. Les demandes de financement doivent respecter le montant maximal indiqué dans la DP. |
|  |
| **Q20. Est-il acceptable de demander un financement plus élevé la première année et moins élevé la deuxième année, sans dépasser le plafond de la subvention?** |
| Oui. Il est possible de demander une modification du montant du financement. Toutefois, le motif de la demande devra être clairement expliqué dans la justification du budget. |
|  |
| **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE** |
| **Q21. Puis-je présenter une demande à Movember si je bénéficie d’un financement public pour mon projet?** |
| Oui. Vous restez admissible au financement de Movember, même si vous recevez un financement public. |
|  |
| **Q22. Bien que Movember cible principalement les jeunes hommes, mon programme peut-il intégrer les jeunes femmes?** |
| Oui. Nous sommes déterminés à inclure et à mobiliser les femmes dans bon nombre de nos programmes. Toutefois, en tant qu'organisation caritative œuvrant en faveur de la santé masculine à travers le monde, les hommes et les garçons restent au centre de notre attention. Votre projet de recherche doit pouvoir démontrer de solides résultats et une forte mobilisation des hommes et/ou des garçons, lesquels constituent le cœur du public cible. Par exemple, nous pouvons prendre en compte un programme qui a toujours été fortement axé sur la mobilisation des femmes, mais qui vise à accroître la participation des hommes, comme résultat direct de l'investissement de Movember. |
|  |
| **PRÉSENTATION DE LA DEMANDE** |
| **Q23. De combien de temps est-ce que je dispose pour soumettre une proposition complète?** |
|  |
| Les propositions doivent être soumises en ligne au moyen du portail de gestion des subventions à l'adresse <https://www.grantinterface.com/Home/Logon?urlkey=movember> d’ici le 26 septembre 2025. |
| **Q24. Acceptez-vous les demandes en français?** |
| Oui. Toutes les demandes sont les bienvenues, du moment qu'elles sont présentées dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada. Toutefois, compte tenu de la portée mondiale du Programme de subventions de recherche au titre de l'Initiative pour la promotion de la santé par le sport, la langue de travail de la communauté de pratique est l'anglais. Les demandeurs doivent donc avoir un représentant capable de communiquer en anglais au nom de l'équipe. |
|  |
| **ÉVALUATION DES DEMANDES** |
| Q25. Comment ma proposition sera-t-elle évaluée? |
| Un comité d'examen composé d'experts en la matière, n'ayant aucun conflit d'intérêts avec les demandeurs, sera chargé de sélectionner les demandes à recommander au conseil d'administration de Movember en vue d'un financement. |
|  |
| Q26. Quels sont les critères d’évaluation de la demande de propositions? |
| Les critères d’évaluation de la demande de propositions (DP) sont les suivants :   1. ADMISSIBILITÉ : La proposition répond à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la DP, y compris le fait que le projet de recherche est dirigé par un chercheur postdoctoral; 2. PROJET PROPOSÉ : Les aspects techniques de la proposition, y compris les suivants :    1. Clarté de la proposition;    2. Qualité de la brève description du projet de recherche;    3. Pertinence du projet proposé, y compris la probabilité d'obtenir des résultats concrets. 3. ÉQUIPE ET ENVIRONNEMENT :    1. L'aptitude, la capacité et la motivation du demandeur (chercheur en début de carrière) à mener à bien les activités de recherche proposées;    2. La mesure dans laquelle le demandeur (chercheur en début de carrière) a démontré qu'il disposait de l'infrastructure, des ressources et des méthodes de gestion nécessaires pour mener à bien les activités de recherche proposées. 4. BUDGET : L'adéquation de la structure tarifaire proposée (budget indicatif non contraignant), y compris l’appui non financier apporté aux activités de recherche. |
|  |
| Q27. Recevrai-je une rétroaction suite à l'examen de ma proposition si celle-ci n'est pas retenue? |
| En raison du volume élevé de demandes que nous devrions recevoir, seule une rétroaction générale sera fournie. |
|  |
| Q28. Quand serai-je informé·e de la suite donnée à ma proposition? |
| Movember s'efforcera d’informer les demandeurs de sa décision d'ici le mois de novembre 2025. |
|  |
| QUESTIONS GÉNÉRALES |
| **Q29. La demande de propositions fait mention d'une préférence pour les accords de libre accès afin d'éviter les coûts inutiles liés à la publication en libre accès. Pourquoi cela?** |
| Il est important pour Movember de garantir un accès libre et équitable à la recherche, afin d’en maximiser les retombées. Le budget que vous présentez peut inclure des postes de dépenses pour la publication. Toutefois, les demandes mentionnant des accords existants avec des éditeurs, permettant de réduire les coûts de publication, seront examinées favorablement.  Remarque : Les bénéficiaires d'une subvention devront rendre accessibles au public les résultats de leurs travaux de recherche dès que possible, et au plus tard douze (12) mois après l'achèvement du projet ou la publication finale. |
|  |
| **Q30. Si nous obtenons un financement de Movember, devrons-nous faire pousser nos moustaches et amasser des fonds?** |
| Bien que ce ne soit pas une exigence, nous encourageons tous nos partenaires de programme à participer à notre campagne Movember, qui se déroule au mois de novembre, chaque année. Voici quelques façons d’y participer :   * **FAITES POUSSER :** Prenez part au rituel sacré de la pilosité. Faites pousser votre moustache, levez des fonds et sauvez des vies.   + **BOUGEZ :** Marchez ou courez 60 km pendant le mois de novembre. Cela représente 60 km pour les 60 hommes qui se suicident toutes les minutes dans le monde.   + **ORGANISEZ :** Passez un bon moment. Organisez un événement de collecte de fonds pour la santé des hommes.   + **MOVEMBER À VOTRE IMAGE :** Un défi dont vous êtes le héros. Vous décidez des règles, vous fixez vos limites et vous amassez des dons.   Consultez le site Movember.com pour en savoir plus. |
|  |
| **Q31. Qui détient la propriété intellectuelle du programme?** |
| Tous les droits de propriété intellectuelle sur les documents relatifs au projet d'un demandeur restent la propriété de ce dernier.  Movember exigera une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, mondiale et libre de redevance pour utiliser les documents du projet du demandeur.  Des dispositions appropriées en matière de licences seront convenues au cours de la phase contractuelle.  Un chercheur en chef de Movember se joindra à chaque projet de recherche dans le but de mettre en place une approche de la recherche fondée sur le partenariat.    Le niveau de participation sera basé sur les conditions convenues avec le demandeur.  En répondant à la demande de propositions, chaque demandeur accepte ces conditions. |